

de grandes lumières, beaucoup de piété & une morale très-pure.

NAPLES. I. La conclusion d'un Traité de Commerce entre le Royaume des Deux-Siciles & l'Etat des Provinces-Unies des Pays-Bas, paroît sur le point de se faire. Il y a long-tems qu'il en est question. Il s'est tenu depuis peu à la Cour des conférences auxquelles les Membres du Conseil de Commerce ont été appelés, & dans lesquelles on a délibéré sur une Résolution prise par les Etats-Généraux, le 30. Mars dernier, touchant la conclusion de ce Traité. On y a mûrement examiné différens points auxquels cette Résolution se rapporte, & qui tendent à établir une parfaite réciprocité d'avantages entre les sujets des deux Parties Contractantes. Comme cette affaire touche une Couronne & une République, on croit pouvoir entrer dans un détail des considérations que les Etats-Généraux font servir de fondement à leur Résolution du 30. Mars. Ils y déclarent d'abord « Qu'ayant  
 » examiné le Projet du Traité de Commerce qui  
 » leur a été remis, ils y ont remarqué, avec  
 » beaucoup de satisfaction, l'inclination du Roi  
 » à renouer la négociation, & à se prêter aux  
 » vûes du Projet de l'Etat des Provinces-Unies,  
 » pour terminer définitivement les points qui  
 » ont retardé jusqu'ici la conclusion de ce  
 » Traité. »

» Que Leurs Hautes Puissances pour montrer,  
 » de leur côté, le penchant qu'elles ont à établir  
 » sur un pied ferme & stable le Commerce entre  
 » les sujets des deux Etats respectifs, & faire  
 » voir le désir qu'elles ont de terminer au plutôt  
 » cette négociation, nommeront quelques-uns  
 » de leurs Membres pour entrer en conférence  
 » avec le Comte de Einochietti, Ministre de